



Réunion du Conseil
9 avril 2018
à 19H00

Procès-verbal



Commune de SORIGNY, le 05 avril 2018

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

9 Avril 2018
A 18h30

Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

PREAMBULE

- Approbation du procès-verbal de la séance 26 mars 2018.

1/ AFFAIRES GENERALES ET PERSONNEL COMMUNAL

- Urbanisme – Mise en compatibilité du P.L.U pour le Projet Family Park, nomination d'un chef de file.

2/ AFFAIRES FINANCIERES

- Attribution du lot n°1 pour le marché de l'extension de l'école élémentaire
- Attribution du marché pour la révision générale du PLU

3/ QUESTIONS DIVERSES et INFORMATION

Le Maire, 

Alain ESNAULT

Secrétaire de la séance : Antoine ROBIN

Heure d'ouverture de la séance 18h30

Département d'Indre-et-Loire
Arrondissement de Tours

COMMUNE DE SORIGNY
LE NEUF AVRIL DEUX MILLE DIX-HUIT
à 19 heures

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire après convocation en date du 5 avril deux mille dix-huit, sous la présidence de M. Alain ESNAULT, Maire,

Etaient présents : ESNAULT Alain, Maire, GABORIAU Francine, GAUVRIT Jean-Christophe, FAUTRERO Jean-Marc, LEROUX Sophie, Adjointes,

BOISSEL Annick, ROBIN Antoine, GANGNEUX Philippe, BOIS Frédéric, LEFIEF Stéphanie, GALLE Franck, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : METIVIER Jacqueline, CRON Pierrette, DESILE Christian, Do ALTO Isabelle, SOPHIE Delphine, FREDERICO Lydia, BEAUFILS Eric, AVELEZ José

Pouvoirs : BEAUFILS Eric à ESNAULT Alain et CRON Pierrette à GABORIAU Francine.

Secrétaire : ROBIN Antoine

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 mars 2018

Réf. : DM n° 2018-04-28

Vu le Code Général des collectivités territoriales et son article L 2121-23,

Considérant la transmission aux membres du Conseil Municipal du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2018.

Considérant la lecture réalisée par Monsieur le Maire du Procès-verbal du 26 mars 2018 à l'assemblée,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 26 mars 2018 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents***

- **APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 26 mars 2018 en l'état et sans observation particulière.

| | |
|--------------------|----|
| Nombre de présents | 11 |
| Nombre de pouvoirs | 02 |
| Absents ou excusés | 08 |
| Nombre de votants | 13 |
| Abstention | 00 |
| Pour | 13 |

AFFAIRES GENERALES ET PERSONNEL COMMUNAL

Projet Family Park – Procédure de déclaration pour mise en compatibilité du P.L.U
Nomination d'un Chef de file pour la procédure d'enquête publique

Réf. : DM n° 2018-5-29- U

Considérant le projet d'installation du parc de loisirs « Family Park » en lieu et place du parc « La récréation » se trouvant sur les communes de Monts et de Sorigny.

Considérant que cette installation nécessite une mise en compatibilité des PLU des deux communes à travers une procédure de Déclaration de projet déjà en œuvre.

Considérant que la poursuite de la procédure de Déclaration de projet prévoit notamment une procédure d'enquête publique. Article L.123-1 à L123-19 et R.123-1 à 123-46 du code de l'environnement.

Considérant les volontés des communes de Monts et de Sorigny de mutualiser cette procédure d'enquête publique ainsi que l'obligation prévue à l'article L123-3 et R 123-3 du code de l'environnement de nommer une autorité chargée de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats dès lors que le projet porte sur le territoire de plusieurs communes.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents***

- NOMME la commune de Sorigny, comme autorité chargée de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.
- AUTORISE le Maire de SORIGNY à signer les documents nécessaires pour mettre en œuvre cette décision

| | |
|--------------------|----|
| Nombre de présents | 11 |
| Nombre de pouvoirs | 02 |
| Absents ou excusés | 08 |
| Nombre de votants | 13 |
| Abstention | 00 |
| Pour | 13 |

FINANCES

Attribution du marché de l'extension de l'école élémentaire – lot 1

Réf. : DM n° 2018-05-30-F

Vu la décision du Maire en date du 18 octobre 2017 par laquelle le Maire confie la maîtrise d'œuvre au cabinet FERRIN HOUDON Pascal,

Considérant l'envoi à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence en date du 14 février 2018 et la parution de la publicité le 14 février 2018 sur la plateforme de téléchargement marchés-publics.com et le 19 février 2018 sur la NOUVELLE REPUBLIQUE,

Considérant la date limite de remise des offres fixée au vendredi 9 mars 2018 à 16h00,

Considérant la réunion de la commission d'ouverture des plis en date du 12 mars 2018,

Considérant l'analyse qui en a été faite le 26 mars 2018,

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents*

- **ENTERINE** le choix de la commission d'appel d'offres, à savoir : GIRARDOT et fils, 40 bis rue Nationale, 37250 SORIGNY pour un montant de 95 000 € HT, soit 114 000 € TTC
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ces marchés.

| | |
|--------------------|----|
| Nombre de présents | 11 |
| Nombre de pouvoirs | 02 |
| Absents ou excusés | 08 |
| Nombre de votants | 13 |
| Abstention | 00 |
| Pour | 13 |

Attribution du marché de révision du PLU de Sorigny

Réf. : DM n° 2018-05-31-F

Vu la délibération en date du 20 février 2018 prescrivant l'élaboration du PLU et ses modalités de concertation,

Considérant l'envoi à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence en date du 5 mars 2018 sur la plateforme de téléchargement marchés-publics.com,

Considérant la date limite de remise des offres fixée au lundi 26 mars 2018 à 12h00,

Considérant la réunion de la commission d'ouverture des plis en date du lundi 26 mars 2018,

Considérant l'ouverture des offres et l'analyse qui en a été faite le 9 avril 2018,

*le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents*

- **ENTERINE** le choix de la commission d'appel d'offres qui retient le candidat : **URBAGO atelier d'Urbanisme**, Barbara GOUTTE (SARL), 2 bis rue Raymond MEIGNAN, 49 630 CORNE LOIRE AUTHION, pour un montant de : 33 362,50 € HT, soit **40 0356,00 € TTC**
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ces marchés.

| | |
|--------------------|----|
| Nombre de présents | 11 |
| Nombre de pouvoirs | 02 |
| Absents ou excusés | 08 |
| Nombre de votants | 13 |
| Abstention | 00 |
| Four | 13 |

QUESTIONS DIVERSES

/

Lorsque l'ordre du jour est épuisé, le Maire clôture la séance.

Heure de fermeture de la séance : 19h30

Le Maire,



Alain ESNault